



## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

N° de résolution  
ou annotation

### **PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE BELLECHASSE**

### **MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS 150, RUE PRINCIPALE SAINT-GERVAIS (QUÉBEC) G0R 3C0**

*PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS, MRC DE BELLECHASSE, QC, TENUE LE 5 OCTOBRE 2021, en présentiel à 20h au 227, rue Principale, (presbytère) et à laquelle étaient présents*

*M. Guillaume Vermette  
Mme Myriam Goulet  
Mme Diane Bilodeau*

*Mme Denise Lapierre  
Mme Diane Pouliot  
Mme Sylvie Lemelin*

*Tous formants quorum sous la présidence de Mme Manon Goulet, mairesse.*

*Est aussi présente, Madame Johanne Simms, directrice générale et secrétaire-trésorière.*

- 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 SEPTEMBRE 2021**
- 4. DOSSIER(S) - ADMINISTRATION**
  - 4.1 Comptes et adoption;
  - 4.2 Dépôt des états comparatifs;
  - 4.3 Fin de Probation de la directrice générale;
  - 4.4 Adjudication contrat honoraires professionnels -Parement extérieur – CPE;
  - 4.5 Autorisation de signature – annexes aux contrats de travail;
  - 4.6 Appui démarche – dossier recours Simon Paré et fils inc. et Ferme G.M.S. Laroche Inc.;
  - 4.7 Demande députée de Bellechasse – Madame Stéphanie Lachance;
  - 4.8 Modification date séance du conseil municipal de novembre 2021.
- 5. DOSSIER(S) - GÉNÉRAL (AUX)**
  - 5.1 Les communiqués;
    - 5.1.1 Événement Village de Noël;
    - 5.1.2 Association régionale de Loisirs pour Handicapés Chaudière Appalaches carte loisirs;
    - 5.1.3 Demande des Frigos pleins pour réaliser la Guignolée des médias à Saint-Gervais qui se tiendra le 2 décembre 2021;
  - 5.3 Période de questions des citoyens.
- 6. DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS**
  - 6.1 Gestion prévention formulaire Web / logiciel Première Ligne;
  - 6.2 Adjudication de contrat de services professionnels - contrôle qualitatif des matériaux– route Arthur et rang du Bras;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

- 6.3 Procédure d'opération normalisée-Couverture incendie;
- 6.4 Addenda travaux route Arthur et Rang du Bras.
- 6.5 Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées

### 7. DOSSIERS – HYGIÈNE DU MILIEU

- 7.1 Dépôt du rapport approuvé de la stratégie eau potable 2020.

### 8. DOSSIERS- LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

### 9. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

### 10. DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT

- 10.1 Demande subvention Fonds régions et ruralité (FRR) pour panneau numérique;
- 10.2 Nouveaux noms de rues – rue Jean-Paul et de Guy-Pouliot – développement résidentiel Lapierre phase 3;
- 10.3 Affectations excédent de fonctionnements – travaux d'urgence presbytère;
- 10.4 Adjudication de contrat de services professionnels- citation du presbytère et demande de subvention;
- 10.5 Adoption du règlement du plan d'urbanisme #357-21;
- 10.6 Adoption du règlement de zonage #358-21;
- 10.7 Adoption du règlement de construction #359-21;
- 10.8 Adoption du règlement de lotissement #360-21;
- 10.9 Adoption du règlement sur les permis et certificats #361-21.
- 10.10 Intention de se prévaloir du programme de soutien au milieu municipal en matière de patrimoine (PSMMPI).

### 11. DOSSIER(S) - VARIA, AUTRE

### 12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

#### 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

#### 2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

211001 IL EST PROPOSÉ PAR DIANE BILODEAU

APPUYÉE PAR MYRIAM GOULET

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que lu et modifié avec l'ajout des points 4.8, 6.5 et 10.10.

Résolution adoptée à l'unanimité

#### 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 SEPTEMBRE 2021

211002 IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE LEMELIN

APPUYÉE PAR DENISE LAPIERRE

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance du 7 septembre 2021 tel que présenté et déposé à la table du conseil.

Résolution adoptée à l'unanimité



## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

N° de résolution  
ou annotation

### **4. DOSSIER(S) - ADMINISTRATION:**

#### **4.1 COMPTES ET ADOPTION**

211003 *IL EST PROPOSÉ PAR DIANE POULIOT*

*APPUYÉE PAR DENISE LAPIERRE*

*ET RÉSOLU QUE le conseil accepte les comptes du mois de SEPTEMBRE 2021 tels que présentés dans le document fourni aux membres du conseil et autorise la directrice générale à en faire le paiement :*

<i>Administration générale</i>	<i>20 285.50 \$</i>
<i>Sécurité publique</i>	<i>5 124.93 \$</i>
<i>Transport routier</i>	<i>57 946.38 \$</i>
<i>Hygiène du milieu</i>	<i>13 507.99 \$</i>
<i>Santé &amp; Bien-être</i>	<i>0.00 \$</i>
<i>Aménagement et urbanisme</i>	<i>2 548.38 \$</i>
<i>Loisirs et culture</i>	<i>22 252.62 \$</i>
<i>Frais de financement</i>	<i>0 \$</i>
<i>Activités financières</i>	<i>43 533.00 \$</i>
<b>TOTAL</b>	<b>165 198.76 \$</b>

#### **4.2 DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS**

*Conformément à l'article 176.4 du Code municipal, les membres du conseil prennent acte du dépôt de l'état comparatif des résultats pour la période se terminant le 30 septembre 2021 et de l'état comparatif des prévisions budgétaires. Lors d'une année d'élection générale, les états comparatifs doivent être déposés au plus tard lors de la dernière séance ordinaire tenue avant que le conseil ne cesse de siéger conformément à l'article 314.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.*

#### **4.3 FIN DE PROBATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

*ATTENDU l'embauche de Mme Johanne Simms au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière le 3 décembre 2020, résolution 201206;*

*ATTENDU QUE son contrat d'engagement et de travail prévoyait une période de probation de 10 mois à compter de la date de l'embauche ;*

*ATTENDU la recommandation positive déposée à la suite de l'évaluation de rendement effectuée par la mairesse et les élus;*

211004 *IL EST PROPOSÉ PAR DIANE BILODEAU*

*APPUYÉE PAR GUILLAUME VERMETTE*

*RÉSOLU QUE Madame Johanne Simms, soit confirmée à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité, et ce, à compter de la date de la fin de sa probation, soit le 3 octobre 2021;*



## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

N° de résolution  
ou annotation

*QUE le salaire annuel de la directrice générale soit révisé en fonction des modalités entendues entre les parties.*

*QUE le Conseil, en mettant fin à la période probatoire de la directrice générale, autorise Mme Manon Goulet, mairesse, à signer l'amendement au contrat pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite au contrat d'engagement et de travail de Mme Johanne Simms.*

*Résolution adoptée à l'unanimité*

### 4.4 ADJUDICATION DE CONTRAT – HONORAIRES PROFESSIONNELS – PAREMENTS EXTÉRIEURS DU CENTRE DE LA PETITE ENFANCE

*ATTENDU QUE la Municipalité a fait le constat que la réparation du parement extérieur du CPE est nécessaire;*

*ATTENDU QUE la firme Marie-Josée Deschenes Architectes a présenté un audit de l'estimation des frais de la réparation des parements extérieurs du Centre de la petite enfance en août 2021;*

*211005 IL EST PROPOSÉ PAR DENISE LAPIERRE*

*APPUYÉE PAR DIANE POULIOT*

*ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-Gervais octroie à la firme Marie-Josée Deschenes Architecte Inc. le contrat d'honoraires professionnels pour recruter sur appel d'offres sur invitation l'expertise pour restaurer le parement extérieur du CPE pour un montant de 2 000.00 \$ plus les taxes applicables et ce, selon l'estimé des travaux de la réparation des parements extérieurs présentés en août 2021. Pour le suivi du chantier, les honoraires seront selon le coût de la soumission qui sera retenue et selon le tarif honoraire pour professionnels fournis au gouvernement par les architectes.*

*RÉSOLU QUE le poste budgétaire affecté sera le 22-130-00-714-00;*

*Résolution adoptée à l'unanimité*

### 4.5 AUTORISATION DE SIGNATURE – ANNEXES AUX CONTRATS DE TRAVAIL

*ATTENDU QUE des changements doivent être apportés aux contrats de travail des employé(e)s # 27 et #242 de la Municipalité;*

*211006 IL EST PROPOSÉ PAR MYRIAM GOULET*

*APPUYÉE PAR GUILLAUME VERMETTE*

*ET RÉSOLU QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à signer les annexes aux contrats de travail pour les employés #27 et #242 pour et au nom de la municipalité afin de donner suite à la présente, et ce, selon les modalités au contrat de travail intervenu entre les parties.*

*Résolution adoptée à l'unanimité*



## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

N° de résolution  
ou annotation

### 4.6 APPUI DÉMARCHE – DOSSIER RECOURS SIMON PARÉ ET FILS INC. ET FERME G.M.S. LAROCHELLE INC.

ATTENDU les discussions entre élus lors de la séance de travail du 7 septembre 2021 concernant le recours d'Excavation Simon Paré et fils Inc. et Ferme G.M.S. Larochelle Inc.;

ATTENDU QUE le conseil a reçu l'avis du procureur de la Municipalité dans ce dossier;

211007 IL EST PROPOSÉ PAR MYRIAM GOULET

APPUYÉE PAR SYLVIE LEMELIN

ET RÉSOLU QUE le conseil a décidé de poursuivre les démarches en cour supérieure dans ce dossier.

Vote demandé par : Guillaume Vermette

Pour : 5  
Contre : 1

Adoptée à la majorité des conseillers

### 4.7 DEMANDE- DÉPUTÉE DE BELLECHASSE, MADAME STÉPHANIE LACHANCE

ATTENDU QU'une demande d'aide financière a été effectuée au programme d'aide à la voirie locale (PAVL) volet accélération le 30 septembre dernier pour le projet de la réfection du 2<sup>e</sup> rang Est sur environ 2 km;

ATTENDU QUE la Municipalité veut s'assurer que l'entretien et la réfection des infrastructures routières soient adéquats;

211008 IL EST PROPOSÉ PAR GUILLAUME VERMETTE

APPUYÉ PAR DIANE POULIOT

ET RÉSOLU de demander à Madame Stéphane Lachance de :

- soutenir la Municipalité dans la demande d'aide financière au programme PAVL pour la réfection du 2<sup>e</sup> rang Est sur environ 2 km;

Résolution adoptée à l'unanimité

### 4.8 MODIFICATION DATE DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOVEMBRE 2021

ATTENDU le processus de recommencement de l'élection municipale;

ATTENDU QUE la Municipalité a prévu tenir une séance du conseil le 16 novembre 2021 selon la modification au calendrier adopté par la résolution 210704;

ATTENDU QUE la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, art. 314.2 mentionne que : les municipalités ne peuvent tenir de séance au cours de la période qui commence à 16h30 le trentième jour précédant celui fixé pour le scrutin



## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

N° de résolution  
ou annotation

*d'une élection générale et qui se termine au moment où la majorité des candidats élus à un poste de conseiller a prêté le serment, le conseil ne peut siéger que si survient un cas de force majeure nécessitant son intervention;*

*EN CONSÉQUENCE,*

**211009 IL EST PROPOSÉ PAR MYRIAM GOULET**

*APPUYÉE PAR DIANE BILODEAU*

*ET RÉSOLU QUE la date de la séance régulière du conseil municipal du 16 novembre 2021 soit modifiée et planifiée pour être tenue le mardi 2 novembre 2021 étant donné le recommencement de l'élection municipale et le respect de l'article 314,2 de la loi sur les élections et les référendums.;*

*QUE le lieu de l'assemblée soit au local du presbytère situé au 227, rue Principale, Saint-Gervais.*

*Résolution adoptée à l'unanimité*

### **5. DOSSIER(S) - GÉNÉRAL (AUX):**

#### **5.1 LES COMMUNIQUÉS :**

##### **5.1.1 DEMANDE DU COMITÉ ORGANISATEUR VILLAGE DE NOËL**

*ATTENDU QUE le comité organisateur Village de Noël de Saint-Gervais organise un événement du 3 au 5 décembre 2021;*

*ATTENDU QUE cet événement se veut une exposition de nos artisans locaux;*

*ATTENDU QUE cet événement va rejoindre toute la population de Saint-Gervais par sa programmation variée;*

*ATTENDU QUE le comité a besoin d'utiliser les infrastructures pour tenir son événement;*

**211010 IL EST PROPOSÉ PAR MYRIAM GOULET**

*APPUYÉE PAR GUILLAUME VERMETTE*

*ET RÉSOLU QUE le Conseil appuie et autorise le comité organisateur de tenir son événement du 3 au 5 décembre 2021 dans l'allée se rendant au presbytère et dans le Parc Historique de la Promenade-des-Sœurs et à utiliser les services du bâtiment du presbytère;*

*De contribuer au montant de 1500\$ afin d'aider à soutenir financièrement le comité organisateur du Village de Noël de Saint-Gervais.*

*Résolution adoptée à l'unanimité*



## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

N° de résolution  
ou annotation

### 5.1.2 ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIRS POUR HANDICAPÉS CHAUDIÈRE APPALACHES CARTE LOISIRS

*ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Gervais est membre du Virage inclusif de l'Association des personnes handicapées de Bellechasse;*

*ATTENDU QUE la carte accompagnement loisir a été mise sur pied afin de permettre à une personne handicapée qui en nécessite le besoin d'être accompagnée sans frais supplémentaires pour effectuer une activité de sport, de loisir ou de culture;*

*ATTENDU QUE cette carte est gratuite;*

211011 *IL EST PROPOSÉ PAR DIANE BILODEAU*

*APPUYÉE PAR DENISE LAPIERRE*

*ET RÉSOLU QUE la Municipalité devienne partenaire de la carte d'accompagnement loisir (CAL) et complète le formulaire de partenariat. La Municipalité s'engage à accepter l'entrée gratuite de l'accompagnateur d'une personne possédant la CAL.*

*Résolution adoptée à l'unanimité*

### 5.1.3 DEMANDE DES FRIGOS PLEINS POUR RÉALISER LA GUIGNOLÉE DES MÉDIAS À SAINT-GERVAIS QUI SE TIENDRA LE 2 DÉCEMBRE 2021

211012 *IL EST PROPOSÉ PAR DIANE POULIOT*

*APPUYÉE PAR SYLVIE LEMELIN*

*ET RÉSOLU d'autoriser l'activité de financement la Guignolée des médias au profit de l'organisme Les Frigos pleins qui se tiendra le 2 décembre 2021 à Saint-Gervais, la Municipalité confirme la collaboration du service incendie pour aider au déroulement de l'activité.*

*Résolution adoptée à l'unanimité*

## **6. DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS:**

### 6.1 GESTION PRÉVENTION FORMULAIRE WEB-LOGICIEL PREMIÈRE LIGNE

*ATTENDU que le plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques établit un nombre de visites de prévention résidentiel ;*

*ATTENDU que les pompiers des municipalités locales sont moins disponibles pour effectuer les visites ;*

*ATTENDU que le logiciel première ligne offre l'opportunité de compléter les formulaires de visite préventive en ligne ;*

*ATTENDU qu'une présentation des avantages a été faite lors de la rencontre des directeurs généraux du mois de juillet ;*

*ATTENDU que la présentation a été faite également lors de la rencontre du comité de sécurité incendie du 31 août 2021 ;*



## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

N° de résolution ou annotation *ATTENDU que la compilation des visites de prévention sera grandement améliorée et qu'un meilleur suivi pourra être réalisé par les autorités municipales;*

*EN CONSÉQUENCE,*

*211013 IL EST PROPOSÉ PAR DIANE POULIOT*

*APPUYÉE PAR GUILLAUME VERMETTE*

*ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-Gervais confirme sa participation au service d'auto-inspection web de PG Solutions au coût de 3915\$, avant les taxes et ce, conditionnellement à l'adhésion d'au moins 50% des municipalités. Cette somme est répartie entre les municipalités participantes de la MRC de Bellechasse selon le nombre d'unités d'évaluation de chacune.*

*Résolution adoptée à l'unanimité*

### 6.2 ADJUDICATION DE CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS – CONTRÔLE QUALIFICATIF DES MATÉRIAUX- ROUTE ARTHUR ET RANG DU BRAS

*ATTENDU QUE les travaux routiers qui sont prévus sur la route Arthur et le rang du Bras prévus entre le 15 septembre et le 15 octobre 2021;*

*ATTENDU la nécessité de retenir les services d'une firme externe pour assurer le contrôle qualitatif des matériaux (mandat de services professionnels);*

*ATTENDU QUE la MRC de Bellechasse a fait un appel d'offres sur invitation et que sur les cinq (5) entreprises une seule a soumissionné;*

*ATTENDU QU'une seule soumission a été déposée et reconnue conforme;*

<b>ENTREPRISES</b>	<b>PRIX INCLUANT LES TAXES</b>
Groupe ABS	15 466.44 \$

*211014 IL EST PROPOSÉ PAR GUILLAUME VERMETTE*

*APPUYÉ PAR DIANE BILODEAU*

*ET RÉSOLU QUE le contrat du contrôle qualitatif pour le projet de réfection d'environ 1 000 mètres de chaussées de la Route Arthur et du Rang du Bras soit attribué à Groupe ABS en fonction de l'offre reçue #215561 au prix de 15 466.44 \$ incluant les taxes;*

*QUE ce projet soit appliqué au compte 22-320-00-710-03.*

*Résolution adoptée à l'unanimité*

### 6.3 PROCÉDURE D'OPÉRATION NORMALISÉE-COUVERTURE INCENDIE

*ATTENDU que pour respecter les exigences du schéma de couverture de risques lors du déploiement des ressources, il y aurait lieu de prévoir les effectifs minimaux advenant une seconde intervention nécessaire;*

*ATTENDU la volonté que les directeurs des services de sécurité incendie (DSSI) de mettre en place une procédure d'opération normalisée en couverture incendie uniforme sur l'ensemble du territoire;*





## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

N° de résolution  
ou annotation

*ATTENDU que les (DSSI) de la MRC ont rédigé une procédure d'opération normalisée;*

*ATTENDU que l'ensemble des DSSI sont en faveur de cette procédure;*

*ATTENDU la résolution no C.M. 21-09-236 adoptée par le Conseil de la MRC de Bellechasse à une séance régulière tenue le 15 septembre 2021.*

211015 *IL EST PROPOSÉ PAR GUILLAUME VERMETTE*

*APPUYÉ PAR MYRIAM GOULET*

*ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-Gervais adopte la résolution concernant la procédure opération normalisée – couverture incendie.*

*Résolution adoptée à l'unanimité*

### 6.4 ADDENDA TRAVAUX ROUTE ARTHUR ET RANG DU BRAS

*ATTENDU QUE le sommaire décisionnel SOM2021-29 a été présenté aux élus par courriel le 20 septembre 2021 pour la réfection de la route Arthur et le rang du Bras.*

211016 *IL EST PROPOSÉ PAR DIANE BILODEAU*

*APPUYÉE PAR GUILLAUME VERMETTE*

*ET RÉSOLU QUE le conseil municipal accepte la proposition #1 n'impliquant aucuns frais à la Municipalité et confirme à la MRC de Bellechasse le changement afin que celle-ci transmette une directive de chantier à l'entrepreneur.*

*Résolution adoptée à l'unanimité*

### 6.5 PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUVELLEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE, D'ÉGOUTS ET DES CHAUSSÉES

*ATTENDU QUE la Municipalité a confié à Tetra Tech QI inc. le mandat de réaliser le plan d'intervention d'aqueduc, d'égouts et des chaussées ;*

*ATTENDU QUE ce plan d'intervention est admissible au programme TECQ ;*

*ATTENDU QUE Tetra Tech QI inc. a réalisé ledit plan d'intervention d'octobre 2021 à la satisfaction de la Municipalité et du MAMH ;*

211017 *IL EST PROPOSÉ PAR DIANE POULIOT*

*APPUYÉE PAR SYLVIE LEMELIN*

*ET RÉSOLU QUE le conseil municipal accepte le plan d'intervention d'octobre 2021 préparé par Tetra Tech QI inc. et demande au MAMH l'approbation du document.*

*Résolution adoptée à l'unanimité*



## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

N° de résolution  
ou annotation

### **7. DOSSIER(S) – HYGIÈNE DU MILIEU**

#### **7.1 DÉPÔT DU RAPPORT DE STRATÉGIE EN EAU POTABLE 2020 APPROUVÉ**

*ATTENDU QUE la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable a été mise en place en mars 2011 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);*

*ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Gervais doit déposer un bilan annuel de sa stratégie d'économie d'eau potable afin de réduire la consommation d'eau et à sensibiliser les usagers à la valeur de cette ressource;*

*ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance du rapport de stratégie en eau potable 2020 déposé;*

*ATTENDU QUE le rapport de stratégie en eau potable a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 27 août dernier;*

**211018 IL EST PROPOSÉ PAR DENISE LAPIERRE**

**APPUYÉE PAR DIANE POULIOT**

*ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-Gervais dépose son bilan de l'année 2020 de sa stratégie municipale d'économie d'eau potable et s'engage à mettre en place les actions demandées afin d'atteindre les objectifs;*

*Le document sera disponible pour consultation sur la page Internet de la Municipalité.*

*Résolution adoptée à l'unanimité*

### **8. DOSSIERS - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :**

### **9. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

### **10. DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT**

#### **10.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE PROGRAMME FRR VOLET 2 AUPRÈS DE LA MRC DE BELLECHASSE**

*ATTENDU QUE le gouvernement alloue une aide financière à la MRC de Bellechasse relativement au Fonds région et ruralité Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC;*

*ATTENDU QUE cette aide financière est redistribuée aux municipalités et organismes qui initient des projets en vue d'améliorer les conditions de vie à la population;*

*ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Gervais dispose d'une somme de 20 683\$ pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> avril 2021 et le 31 mars 2022 dans ce fonds (FRR- volet 2);*

*ATTENDU QUE ce programme d'aide financière est renouvelable pour une période de cinq (5) années, soit pour la durée de l'entente de 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025 et ce, pour le même montant chaque année de 20 683\$;*



## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

N° de résolution  
ou annotation

*ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Gervais a demandé cette aide pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021 pour le projet de remplacement du panneau numérique existant par un nouveau adapté à la nouvelle technologie;*

*EN CONSÉQUENCE,*

*211019 IL EST PROPOSÉ PAR DIANE BILODEAU*

*APPUYÉE PAR DIANE POULIOT*

*ET RÉSOLU de demander à la MRC de Bellechasse l'autorisation de financer ce projet dans le programme FRR- Volet 2 pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> avril 2021 et le 31 mars 2022 pour le remplacement du panneau numérique.*

*Résolution adoptée à l'unanimité*

*10.2 NOUVEAUX NOMS DE DEUX (2) RUES – JEAN-PAUL ET GUY-POULIOT–  
DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL LAPIERRE PHASE 3;*

*ATTENDU QUE le projet de développement résidentiel Lapierre phase, 3 est en cours;*

*ATTENDU QUE deux nouvelles rues seront ouvertes à l'été 2022;*

*ATTENDU QU'aucune propriété et par le fait même aucun numéro civique n'est à changer puisque ce seront de nouvelles rues;*

*ATTENDU QUE la Municipalité veut assurer une certaine cohérence dans la cartographie de la Municipalité;*

*ATTENDU QUE la Municipalité veut souligner la pérennité de la famille Lapierre pour son développement;*

*EN CONSÉQUENCE,*

*211020 IL EST PROPOSÉ PAR DENISE LAPIERRE*

*APPUYÉE PAR GUILLAUME VERMETTE*

*ET RÉSOLU QUE les changements prennent effet lors de l'approbation de la Commission de toponymie du Québec;*

*QUE le nouveau nom de la première rue soit la rue JEAN-PAUL, faisant référence à Monsieur Jean-Paul Lapierre (1918-1985), le lien avec les bâtisseurs et agriculteurs de Saint-Gervais qui était le père de Monsieur Martin Lapierre précédent propriétaire de ses terres;*

*QUE le nouveau nom de la deuxième rue soit la rue GUY-POULIOT, faisant référence à Monsieur Guy Pouliot (1905-1994), notaire de 1930-1994 ayant eu son étude à Saint-Gervais ainsi que des terres voisines de ce nouveau quartier et a aussi été maire de la Municipalité de 1945-1959;*

*QU'UNE copie de la présente résolution soit transmise à la Commission de toponymie du Québec, à Postes Canada, au Directeur général des élections ainsi qu'à la Sûreté du Québec, poste de la MRC de Bellechasse, Le Groupe Vidéotron, Telus International et Bell Canada;*



## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

N° de résolution ou annotation *Vote demandé par : Myriam Goulet*

*Pour : 5*  
*Contre : 1*

*Adopté à la majorité des conseillers*

### 10.3 AFFECTATIONS EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENTS - TRAVAUX D'URGENCE PRESBYTÈRE;

*ATTENDU QUE la Municipalité cumule des excédents de fonctionnements à des fins fiscales au cours des quatre dernières années;*

*ATTENDU QUE la Municipalité a déjà prévu des sommes pour la réalisation et l'entretien de ses infrastructures et de ses équipements dans son Programme triennal d'immobilisations 2021- 2023 déposé à la séance du 15 décembre 2020;*

*ATTENDU QUE la Municipalité a prévu dans le Programme triennal d'immobilisations les sommes pour les projets tels que les travaux d'entretien extérieurs d'urgence du Presbytère; (réparation galerie, murs extérieurs et ouvertures et toiture), tel que recommandé par l'audit préparé par la firme Marie-Josée Deschênes Architectes en août 2021;*

*211021 IL EST PROPOSÉ PAR DIANE BILODEAU*

*APPUYÉE PAR DIANE POULIOT*

*ET RESOLU QUE le conseil affecte un montant maximal de 230 000 \$ provenant de l'excédent de fonctionnements non affectés au projet;*

*Résolution adoptée à l'unanimité*

### 10.4 ADJUDICATION DE CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS - CITATION DU PRESBYTÈRE ET DEMANDE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AU MILIEU MUNICIPAL EN MATIÈRE DE PATRIMOINE

*ATTENDU QUE l'architecte Marie-Josée Deschênes a préparé un rapport avec ses recommandations, basé sur les observations faites lors de la visite du bâtiment du presbytère en mai 2021;*

*ATTENDU QU'afin de réduire les coûts reliés aux travaux de réfection du bâtiment de l'ancien presbytère, la Municipalité souhaite effectuer une demande d'aide financière au programme du Patrimoine culturel à caractère religieux du ministère de la Culture et des Communications;*

*ATTENDU QU'UN des critères à respecter pour l'obtention d'une aide financière est l'obligation d'avoir obtenu la confirmation que le bâtiment est cité;*

*ATTENDU QUE la firme Marie-Josée Deschênes architecte possède l'expertise et la connaissance du dossier et que la Municipalité a reçu une proposition tarifaire de la Firme Marie-Josée Deschênes architecte pour des honoraires de services professionnels;*

*ATTENDU QUE le règlement 337-18 sur la gestion contractuelle de la Municipalité lui permet notamment d'accorder, de gré à gré tout contrat de service, incluant les services professionnels, jusqu'au seuil des appels d'offres publics (105 700\$);*



## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

N° de résolution  
ou annotation

*ATTENDU QUE la Municipalité peut procéder de gré à gré;*

*EN CONSÉQUENCE*

*211022 IL EST PROPOSÉ PAR DIANE BILODEAU*

*APPUYÉE PAR DENISE LAPIERRE*

*ET RÉSOLU QUE le conseil municipal octroi ledit contrat à la firme Marie-Josée Deschênes architecte pour préparer la citation du bâtiment du presbytère ainsi que la demande d'aide financière au programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier du ministère de la Culture et des Communications.*

*RÉSOLU QUE le montant à payer pour les honoraires seront à taux horaire de 100\$ / heure pour la réalisation de la demande d'aide financière ainsi que pour la citation du bâtiment pour un montant maximal de 4000\$.*

*RÉSOLU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, soit autorisée à signer les documents relatifs à cette demande.*

*RÉSOLU QUE le poste budgétaire affecté sera le 02-130-00-495-00*

*Résolution adoptée à l'unanimité*

### 10.5 ADOPTION DU RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME #357-21

*ATTENDU QU'en vertu de l'article 110.3.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme le conseil de la municipalité peut, à compter de la date du cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur du premier plan d'urbanisme ou du dernier plan révisé, selon le cas, réviser le plan en suivant, compte tenu des adaptations nécessaires, le processus prévu aux articles 109.1 à 109.9 et 110 à 110.3;*

*ATTENDU QUE la municipalité participe au projet de refonte du plan et des règlements d'urbanisme en collaboration avec seize (16) municipalités du territoire de la MRC de Bellechasse;*

*ATTENDU QUE le projet est coordonné par la MRC de Bellechasse via une aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal – Projet de mise en commun d'un service de rédaction réglementaire en urbanisme (référence MAMH : 2018-000714);*

*ATTENDU QU'un avis de motion a été préalablement donné par la conseillère Myriam Goulet et qu'il y a eu dépôt du 1<sup>er</sup> Projet de règlement lors de la séance du conseil tenue le 7 septembre 2021;*

*ATTENDU QU'UNE consultation publique écrite a été réalisée entre le 9 et le 24 septembre 2021 et qu'aucun avis écrit n'a été reçu;*

*ATTENDU QU'UNE consultation publique en présentiel a été tenue selon les modalités applicables dues à la pandémie COVID-19 le 4 octobre 2021 à 19h30 au Centre Socio-culturel avec une participation de 16 personnes;*

*ATTENDU QUE la Municipalité considère que le délai de deux ans est suffisant pour permettre aux propriétaires de conteneurs et autres objets de même nature de se conformer une nouvelle disposition de règlement de zonage;*



## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

N° de résolution  
ou annotation

*ATTENDU QUE la municipalité doit procéder à la modification des cartes définissant son périmètre d'urbanisation pour tenir compte du règlement #277-20 de la MRC de Bellechasse;*

*ATTENDU QUE la municipalité doit attribuer une affectation autre qu'agricole aux terrains nouvellement situés à l'intérieur du périmètre d'urbanisation et que ces affectations doivent respecter la décision favorable d'exclusion de la zone agricole de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour le dossier #412687;*

*ATTENDU QUE le dossier #412687 de la CPTAQ considérait que les lots 4 885 210 partie, 3 199 122 partie, 3 199 124 partie, 3 199 125 partie, 4 885 211 partie et 3 197 770 partie du Cadastre du Québec accueilleraient de nouveaux usages commerciaux ou industriels et que le lot 6 395 866 accueillerait des usages résidentiels;*

*ATTENDU QUE tous les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement modifié et renoncent ainsi à sa lecture ;*

*EN CONSÉQUENCE*

*211023 IL EST PROPOSÉ PAR MYRIAM GOULET*

*APPUYÉE PAR DIANE POULIOT*

*ET RÉSOLU QUE le règlement #357-21 intitulé « Règlement du plan d'urbanisme #357-21 » soit adopté avec changements au niveau des limites du périmètre d'urbanisation et des affectations du sol et ce, tel que joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit intégralement.*

*De transmettre une copie de ce règlement à la MRC de Bellechasse pour obtenir un avis de conformité.*

*Résolution adoptée à l'unanimité*

### 10.6 ADOPTION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE #358-21

*ATTENDU les articles 109.1, 110.3.1 et 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;*

*ATTENDU QUE la municipalité participe au projet de refonte du plan et des règlements d'urbanisme en collaboration avec seize (16) municipalités du territoire de la MRC de Bellechasse;*

*ATTENDU QUE la refonte des règlements d'urbanisme facilitera leur administration et leur application;*

*ATTENDU QU'il y a lieu de remplacer le Règlement de zonage de la municipalité de Saint-Gervais #247-04 et ses amendements par un nouveau règlement de zonage;*

*ATTENDU QUE le projet est coordonné par la MRC de Bellechasse via une aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal – Projet de mise en commun d'un service de rédaction réglementaire en urbanisme (référence MAMH : 2018-000714);*

*ATTENDU QU'un avis de motion a été préalablement donné par la conseillère Myriam Goulet et qu'il y a eu dépôt du 1<sup>er</sup> Projet de règlement lors de la séance du conseil tenue le 7 septembre 2021;*



## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

N° de résolution  
ou annotation

*ATTENDU QU'UNE consultation publique écrite a été réalisée entre le 9 et le 24 septembre 2021 et qu'aucun avis écrit n'a été reçu;*

*ATTENDU QU'UNE consultation publique en présentiel a été tenue selon les modalités applicables dues à la pandémie COVID-19 le 4 octobre 2021 à 19h30 au Centre Socio-culturel avec une participation de 16 personnes;*

*ATTENDU QUE la Municipalité considère que le délai de deux ans est suffisant pour permettre aux propriétaires de conteneurs et autres objets de même nature de se conformer une nouvelle disposition de règlement de zonage;*

*ATTENDU QUE la municipalité doit procéder à une modification de la carte de zonage pour tenir compte des changements apportés à son périmètre d'urbanisation;*

*ATTENDU QUE l'affectation Mixte des lots 4 885 210 partie, 3 199 122 partie, 3 199 124 partie, 3 199 125 partie, 4 885 211 partie du Cadastre du Québec permet l'addition de certains usages des catégories Habitation, Commerce et Service, Industrie et Autres Usages en créant la zone 12-M à même les zones 102-A et 21-M;*

*ATTENDU QUE l'affectation Mixte du lot 3 197 770 partie du Cadastre du Québec permet l'addition de certains usages des catégories Habitation, Commerce et Service, Industrie et Public et institutionnel en créant la zone 24-M à même la zone 102-A;*

*ATTENDU QUE l'affectation Habitation du lot 6 395 866 du Cadastre du Québec permet l'addition de certains usages de la catégorie Habitation en agrandissant la zone 7-Ha à même la zone 102-A;*

*ATTENDU QUE tous les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement modifié et renoncent ainsi à sa lecture ;*

*EN CONSÉQUENCE*

*1024 IL EST PROPOSÉ PAR GUILLAUME VERMETTE*

*APPUYÉ PAR SYLVIE LEMELIN*

*ET RÉSOLU QUE Résolu que l'article 73 soit modifié;*

*ET RÉSOLU que le règlement #358-21 intitulé « Règlement de zonage #358-21 » soit adopté avec changements pour créer les zones 12-M, 24-M et agrandir la zone 7-Ha à même la zone 102-A et ce tel que joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit intégralement.*

*De transmettre une copie de ce règlement à la MRC de Bellechasse pour obtenir un avis de conformité.*

*Résolution adoptée à l'unanimité*

### 10.7 ADOPTION DU RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION #359-21

*ATTENDU les articles 109.1, 110.3.1 et 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;*

*ATTENDU QUE la municipalité participe au projet de refonte du plan et des règlements d'urbanisme en collaboration avec seize (16) municipalités du territoire de la MRC de Bellechasse ;*



## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

N° de résolution  
ou annotation

*ATTENDU QUE la refonte des règlements d'urbanisme facilitera leur administration et leur application;*

*ATTENDU QU'il y a lieu de remplacer le Règlement de construction de la municipalité de Saint-Gervais #248-04 et ses amendements par un nouveau règlement de construction;*

*ATTENDU QUE le projet est coordonné par la MRC de Bellechasse via une aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal – Projet de mise en commun d'un service de rédaction réglementaire en urbanisme (référence MAMH : 2018-000714);*

*ATTENDU QU'un avis de motion a été préalablement donné par la conseillère Myriam Goulet et qu'il y a eu dépôt du 1<sup>er</sup> Projet de règlement lors de la séance du conseil tenue le 7 septembre 2021;*

*ATTENDU QU'UNE consultation publique écrite a été réalisée entre le 9 et le 24 septembre 2021 et qu'aucun avis écrit n'a été reçu;*

*ATTENDU QU'UNE consultation publique en présentiel a été tenue selon les modalités applicables dues à la pandémie COVID-19 le 4 octobre 2021 à 19h30 au Centre Socio-culturel avec une participation de 16 personnes;*

*ATTENDU QUE tous les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent ainsi à sa lecture ;*

*EN CONSÉQUENCE*

*211025 IL EST PROPOSÉ PAR DIANE BILODEAU*

*APPUYÉE PAR DIANE POULIOT*

*ET RÉSOLU QUE le règlement #359-21 intitulé « Règlement de construction #359-21 » soit adopté tel que joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit intégralement.*

*De transmettre une copie de ce règlement à la MRC de Bellechasse pour obtenir un avis de conformité.*

*Résolution adoptée à l'unanimité*

### 10.8 ADOPTION DU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT #360-21

*ATTENDU les articles 109.1, 110.3.1 et 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;*

*ATTENDU QUE la municipalité participe au projet de refonte du plan et des règlements d'urbanisme en collaboration avec seize (16) municipalités du territoire de la MRC de Bellechasse ;*

*ATTENDU QUE la refonte des règlements d'urbanisme facilitera leur administration et leur application;*

*ATTENDU QU'il y a lieu de remplacer le Règlement de lotissement de la municipalité de Saint-Gervais #249-04 par un nouveau règlement de lotissement;*





## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

N° de résolution  
ou annotation

*ATTENDU QUE le projet est coordonné par la MRC de Bellechasse via une aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal – Projet de mise en commun d'un service de rédaction réglementaire en urbanisme (référence MAMH : 2018-000714);*

*ATTENDU QU'un avis de motion a été préalablement donné par la conseillère Myriam Goulet et qu'il y a eu dépôt du 1<sup>er</sup> Projet de règlement lors de la séance du conseil tenue le 7 septembre 2021;*

*ATTENDU QU'UNE consultation publique écrite a été réalisée entre le 9 et le 24 septembre 2021 et qu'aucun avis écrit n'a été reçu;*

*ATTENDU QU'UNE consultation publique en présentiel a été tenue selon les modalités applicables dues à la pandémie COVID-19 le 4 octobre 2021 à 19h30 au Centre Socio-culturel avec une participation de 16 personnes;*

*ATTENDU QUE tous les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent ainsi à sa lecture ;*

*EN CONSÉQUENCE*

1026 *IL EST PROPOSÉ PAR DENISE LAPIERRE*

*APPUYÉE PAR MYRIAM GOULET*

*ET RÉSOLU QUE le règlement #360-21 intitulé « Règlement de lotissement #360-21 » soit adopté tel que joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit intégralement.*

*De transmettre une copie de ce règlement à la MRC de Bellechasse pour obtenir un avis de conformité.*

*Résolution adoptée à l'unanimité*

### 10.9 ADOPTION DU RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS #361-21

*ATTENDU les articles 109.1, 110.3.1 et 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;*

*ATTENDU QUE la municipalité participe au projet de refonte du plan et des règlements d'urbanisme en collaboration avec seize (16) municipalités du territoire de la MRC de Bellechasse ;*

*ATTENDU QUE la refonte des règlements d'urbanisme facilitera leur administration et leur application;*

*ATTENDU QU'il y a lieu de remplacer le Règlement sur les permis et certificats de la municipalité de Saint-Gervais #250-04 et ses amendements par un nouveau règlement sur les permis et certificats;*

*ATTENDU QUE le projet est coordonné par la MRC de Bellechasse via une aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal – Projet de mise en commun d'un service de rédaction réglementaire en urbanisme (référence MAMH : 2018-000714);*



## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

N° de résolution  
ou annotation

*ATTENDU QU'un avis de motion a été préalablement donné par la conseillère Myriam Goulet et qu'il y a eu dépôt du 1<sup>er</sup> Projet de règlement lors de la séance du conseil tenue le 7 septembre 2021;*

*ATTENDU QU'UNE consultation publique écrite a été réalisée entre le 9 et le 24 septembre 2021 et qu'aucun avis écrit n'a été reçu;*

*ATTENDU QU'UNE consultation publique en présentiel a été tenue selon les modalités applicables dues à la pandémie COVID-19 le 4 octobre 2021 à 19h30 au Centre Socio-culturel avec une participation de 16 personnes;*

*ATTENDU QUE tous les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent ainsi à sa lecture ;*

*EN CONSÉQUENCE*

*211027 IL EST PROPOSÉ PAR DIANE BILODEAU*

*APPUYÉE PAR GUILLAUME VERMETTE*

*ET RÉSOLU QUE le règlement #361-21 intitulé « Règlement sur les permis et certificats #361-21 » soit adopté tel que joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit intégralement.*

*De transmettre une copie de ce règlement à la MRC de Bellechasse pour obtenir un avis de conformité.*

*Résolution adoptée à l'unanimité*

*10.10 INTENTION DE SE PRÉVALOIR DU PROGRAMME DE SOUTIEN AU MILIEU MUNICIPAL EN MATIÈRE DE PATRIMOINE (PSMMPI)*

*ATTENDU QUE le programme de soutien au milieu municipal en matière de patrimoine, soutient le milieu municipal dans la préservation du patrimoine immobilier comme composante de l'aménagement et de l'occupation durable des territoires;*

*ATTENDU QUE la Municipalité est propriétaire du presbytère et que le volet 1b du programme concerne spécifiquement les bâtiments de propriété municipale;*

*ATTENDU QUE ce programme de subvention donne accès à 50% des dépenses pour les municipalités qui sont propriétaires de bâtiments patrimoniaux protégés par la Loi sur le patrimoine culturel (cité ou classé);*

*EN CONSÉQUENCE*

*211028 IL EST PROPOSÉ PAR DENISE LAPIERRE*

*APPUYÉE PAR DIANE POULIOT*

*ET RÉSOLU QUE la Municipalité veut se prévaloir du programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier;*

*Que la Municipalité transmettra à la MRC de Bellechasse la description des travaux envisagés ainsi que l'estimation des coûts pour la réalisation des travaux de réfection du presbytère.*

*Résolution adoptée à l'unanimité*



## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

N° de résolution  
ou annotation

### 11 VARIA, AUTRE:

#### CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je, soussignée, Johanne Simms, directrice générale et secrétaire-trésorière de ladite municipalité, certifie par les présentes que des crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut décrites et projetées par ce conseil de la susdite municipalité.

J'ai signé à Saint-Gervais, ce 5 octobre 2021.

Johanne Simms;  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

### 12 LA LEVÉE DE LA SÉANCE

11029 IL EST PROPOSÉ PAR DIANE BILODEAU

APPUYÉE PAR DENISE LAPIERRE

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée à 20h45.

Adopté unanimement.

Je soussignée, mairesse de Saint-Gervais, donne mon assentiment sur l'ensemble des résolutions telles qu'elles sont rédigées dans le présent procès-verbal;

À l'exception de la (des) résolution(s) suivante(s) (s'il y a lieu):

Manon Goulet,  
Mairesse

Johanne Simms,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière



# Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

N° de résolution  
ou annotation

